

226

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 226 10 mai 1973
Dixième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement

pour une année: 33 francs
jusqu'à fin 1973: 25 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
(bureau ouvert l'après-midi)
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Pierre Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
Henri Galland
Claude Quartier

M. de Planta, où irez-vous planter vos choux?

Plus moyen de travailler en Suisse, a dit en substance M. de Planta, président du Conseil du géant chimique Ciba-Geigy. Aux restrictions de main-d'œuvre se sont ajoutées les ruineuses exigences écologiques, et maintenant, de surcroît, des difficultés dans les transferts financiers. Donc, au lieu d'exporter nos produits, nous allons nous exporter nous-mêmes sous des cieux plus cléments.

Certes, M. de Planta n'a pas annoncé que Ciba-Geigy allait d'un coup déménager tous ses meubles; certes, son entreprise a une implantation nationale plus forte que d'autres holdings (au sens de la proportion des employés travaillant en Suisse par rapport au nombre des travailleurs de l'ensemble du groupe); mais le propos demeure cynique: le patriotisme de l'entreprise (mais est-il possible de lier ces deux mots?) s'arrête là où cesse le profit de l'entreprise (il est possible ici de lier ces deux mots).

Il ne semble pas que l'officialité ait réagi. Les partis, dits nationaux, font signer une pétition pour une armée forte par peur de l'objection de conscience; M. de Planta, lui, fait de l'objection cynique, c'est beaucoup plus moral.

Si l'on en juge avec quelque recul, le phénomène de l'exportation de nos industries et non de nos produits n'est pas nouveau. Dès le début du siècle, l'industrie suisse a su passer à la dimension européenne, puis internationale, ne conservant en Suisse qu'une partie de la production, la recherche et l'état-major financier. Les restrictions de main-d'œuvre n'ont fait qu'exacerber la tendance.

A cette tradition, M. de Planta ajoute l'argument nouveau: le coût de l'écologie. La Suisse est petite, donc on voit mieux les taches. A la moindre pollution de rivière, les pêcheurs, qui ont de grandes gueules quand bien même ils pêchent des poissons muets, ameutent l'opinion. Des industries suisses, pourtant respectables, sont clouées au pilori pour trois poissons crevés qui font la

planche le ventre en l'air. Certes, depuis Bâle, on peut tout jeter dans le Rhin, à la frontière, mais les Hollandais commencent à dire que les tulipes en deviennent noires comme dans un roman d'Alexandre Dumas. Quant à Monthey, il donne sur le Rhône, qui se jette dans le Léman: or qui dit Léman, ne dit pas forcément limon; mauvaise affaire.

Donc, exportons les industries polluantes! C'est la chance d'industrialisation du tiers monde!

Mais le point capital, c'est l'allusion faite à la libre circulation des capitaux. Là, la menace n'est à prendre qu'à moitié au sérieux. C'est un chantage: les autorités sont priées de ne pas réduire les possibilités, encore larges, des holdings et des grandes banques commerciales.

L'exportation des industries, une mesure qui s'accompagne donc d'une volonté de maintenir les marges de manœuvre du capitalisme financier.

Tout cela intéresse prodigieusement le pays et devrait être versé au dossier de la participation. Car enfin, quand l'autorité politique prend une décision, elle doit consulter les associations économiques; mais quand le conseil d'administration de Ciba-Geigy définit une politique nouvelle, d'importance nationale, qui consulte-t-il?

DANS CE NUMÉRO

Pp. 2 et 3: Courrier: La démocratisation des études selon la Société vaudoise des maîtres secondaires; p. 3: Le carnet de Jeanlouis Cornuz: Un monde fou, fou, fou; p. 4: Dissolution du Sonderbund et interdiction des Jésuites: le poids de deux prêtres saint-gallois; pp. 4 et 5: Genève: La mort d'un Yougoslave; p. 5: Vaud: Modification de la loi sur l'exercice des droits politiques — Alusuisse ne comprend rien à la politique; pp. 6 et 7: Genève: Donner la parole aux consommateurs de la culture; p. 7: La semaine dans les kiosques alémaniques; p. 8: Un poème de Georges Haldas: A Gilbert Vincent — Le monde agricole: une page se tourne.

La démocratisation des études selon la Société vaudoise des maîtres secondaires

Monsieur le rédacteur,

C'est avec intérêt que nous avons lu l'éditorial et le dossier du numéro 224 de *Domaine public*, consacrés à la réforme de l'école. Ils se réfèrent à une notion aussi souvent utilisée que mal définie : la démocratisation de l'enseignement.

Dans l'espoir d'éclairer l'enjeu de la réforme scolaire, nous voudrions tenter de mettre en évidence trois sens distincts de cette formule.

L'école globale unifiée¹

1) Démocratiser l'enseignement, cela peut signifier créer une *école globale unifiée*, sans cours à niveaux ni options obligatoires, offrant à tous les élèves le même enseignement avec un minimum de différenciation interne (c'est à peu près l'école suédoise). Ce système présente un inconvénient majeur, qui a été souligné à maintes reprises. On sait que, au début de leur scolarité, les enfants ne se tiennent pas à égalité : leur dotation génétique diffère, ainsi que le succès de l'éducation de leurs premières années — succès lié peut-être autant à la santé psychique des parents qu'à leur niveau socio-culturel. Placés dans des conditions identiques, exposés à la même action pédagogique, les élèves favorisés au départ tireront un profit beaucoup plus grand de l'enseignement, et l'écart se creusera encore entre les uns et les autres.

L'« action complémentaire »

2) L'école indifférenciée ne pouvant assurer l'« égalité des chances », on en est venu à concevoir la démocratisation de l'enseignement sous la forme d'une *action compensatoire*. Il s'agit d'assurer aux élèves handicapés une formation plus

efficace et en général plus coûteuse, pour leur permettre de rattraper leurs camarades, dont l'avance sera au contraire quelque peu freinée. Certaines mesures de ce genre sont déjà prises pendant les premières années de la scolarité, par exemple à l'intention des dyslexiques.

Indiscutablement, des mesures compensatoires beaucoup plus étendues sont nécessaires, dans l'intérêt des jeunes élèves surtout. Mais jusqu'à quel âge ce type de différenciation se justifie-t-il ? A la limite, si ce système était appliqué avec succès jusqu'à la fin du degré secondaire supérieur, il rendrait tous les élèves également aptes — ou inaptes — à aborder n'importe quel type de formation universitaire ou professionnelle... De plus, dès la pré-adolescence, les aptitudes et les intérêts individuels se confirment : il ne serait ni sage ni juste de n'en pas tenir compte. L'école publique doit reconnaître à chacun le droit de se développer en fonction de ses dons et goûts propres, manuels ou intellectuels, pratiques ou théoriques, dès le moment où ils se manifestent sans équivoque. Si elle agissait autrement, elle provoquerait l'évasion de tous les élèves doués et suffisamment fortunés vers les écoles privées : beau résultat en vérité !

L'enseignement différencié

3) Une autre conception de la démocratisation de l'enseignement s'exprime dans le rapport du G.R.O.S. : « A chaque enfant doit être offerte, à tout moment et en toute circonstance, l'occasion de son plus grand progrès ». Elle est fondée sur le respect de chaque élève, sur la confiance dans ses possibilités de développement. Ces possibilités existent toujours, à des degrés et sous des formes multiples. L'élève doué (il ne l'est pas nécessairement dans tous les domaines) doit pouvoir, lui

aussi, compter sur un appoint pédagogique substantiel. Ainsi un adolescent qui, grâce à un enseignement judicieusement adapté à ses possibilités, atteint un haut niveau scientifique, peut passer pour un « privilégié », mais il représente aussi un apport précieux à la société et à son économie.

Avant et après onze ans

Pour la clarté du débat, il serait souhaitable que les collaborateurs de *Domaine public* comme ceux d'autres journaux, indiquent nettement dans quel sens ils comprennent la démocratisation de l'enseignement. Quant à nous, nous écartons d'emblée la première de nos trois définitions, et nous pensons que les deux autres, loin de s'exclure, doivent s'appliquer successivement à l'élève au cours de sa scolarité. Un enfant normalement développé ne maîtrise les principales formes de raisonnement abstrait que vers l'âge de onze ou douze ans : avant cette étape de sa maturation, les critères qui permettraient une orientation valable font défaut.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Un monde fou, fou, fou

Avez-vous entendu parler de l'expérience du docteur Rosenhan ?

Il a eu l'idée de se livrer à l'expérience suivante (je cite le « Nouvel Observateur » du 13 mars, qui la relate en détails) : « faire admettre dans des hôpitaux psychiatriques des gens parfaitement normaux et n'ayant jamais présenté de symptômes pathologiques, pour voir si la psychiatrie serait capable de les reconnaître comme normaux. Dans l'affirmative, estimait D.L. Rosenhan, la pertinence du diagnostic psychiatrique serait démontrée ; dans la négative, on aurait la preuve que le diagnostic psychiatrique ne dit que peu de choses sur la santé mentale des patients, mais qu'il en dit long sur la mentalité des psychiatres et sur le milieu dans lequel ils observent leurs malades présumés. »

¹ Les intertitres sont de la rédaction.

L'école du 1^{er} degré sera donc constituée de classes en principe hétérogènes et mettra tout en œuvre pour faciliter l'accès à la pensée opératoire de tous les enfants, spécialement des plus défavorisés. Lorsque, vers onze ou douze ans, les goûts et les capacités de l'élève s'affirment et se diversifient, il nous paraît indispensable que l'école l'aide à découvrir ses dons particuliers et à en tirer le meilleur parti en l'orientant vers le type d'études qui y correspond, et cela dans l'intérêt de la société comme de l'enfant.

Trois conditions

Cette manière de faire nous paraît la plus souhaitable, aux trois conditions suivantes :

— que tous les élèves reçoivent une formation suffisante, dans les domaines sensori-moteur, intellectuel et affectif, pour mener une existence digne et autonome dans une société évoluée.

— que la notion de sélection, comprise comme l'« éléction » de certains et le « rejet » des autres, soit définitivement remplacée, en tout cas jusqu'à

la fin de la scolarité obligatoire, par celle d'orientation de chacun dans la direction qui lui convient le mieux. Ceci suppose la revalorisation par l'école des divers types de formation pratique, et par la société des professions auxquelles elles mènent.

— que, jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, des classes passerelles efficaces permettent de corriger une première orientation, au moment où des aptitudes et des goûts nouveaux se révèlent.

Il est évident que l'organisation de l'enseignement esquissée ici demande à être précisée au vu des résultats des expériences pédagogiques en cours ou à réaliser.

Quant à votre souci de voir briser le monopole scolaire, sachez que nous le partageons : il est impossible que l'école se charge seule de toutes les tâches éducatives que la famille ainsi que d'autres organismes de la société assumaient naguère, et, nous l'espérons, assumeront à nouveau dans l'avenir.

Pour le Comité de la S.V.M.S.
Philippe de Vargas

... Vous l'avez deviné : des douze hôpitaux ainsi testés, aucun n'a subi l'épreuve avec succès ; aucun psychiatre n'est parvenu à découvrir l'imposture d'aucun pseudo-fou — alors que les autres « fous », eux, ne s'y trompaient paraît-il pas...

Bien plus, toutes les conduites des pseudo-fous étaient aussitôt interprétées en fonction de leur folie présumée. Tenaient-ils un « journal » ou écrivaient-ils des notes dans un carnet, aussitôt le rapport mentionnait : « Le patient adopte un comportement d'écriture. » A la fin de l'expérience, tous sauf un furent renvoyés chez eux avec un diagnostic de « schizophrènes en état de rémission »...

Pareille aventure me paraît consternante à trois égards au moins :

— Et tout d'abord, bien sûr, parce qu'elle tend à démontrer que, dans l'état actuel de nos connaissances, nous (nos psychiatres) sommes incapables de diagnostiquer la « folie » de manière sûre

et plus incapables encore de la guérir.

— En second lieu, parce qu'elle apporte un argument de poids à tous ceux qui sont tentés de dire ou qui disent — et ils sont de plus en plus nombreux — que les « fous » sont aussi raisonnables que vous et moi ; que nous appelons « fous » ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas s'adapter à une société, dont chacun s'accorde par ailleurs à dire qu'elle est gravement malade, etc.

Or — c'est probablement parce que je n'y entends rien et que je suis vieux-jeu — il me semble que dans certains cas, la limite entre « folie » et santé mentale est tout de même bien marquée, et que, par exemple, lorsqu'un particulier montre une fâcheuse propension à trancher la gorge de ses partenaires de rencontre après les avoir violées, il fait preuve de plus que d'une inadaptation à notre société... (Et à cet égard, je suis mal vaincu par les considérations du docteur Rosenhan, qui écrit que les gens sains d'esprit ne le sont

Le goût petit-bourgeois en pots de fleurs dans les rues de Lausanne

Les rues du centre de Lausanne ont été fermées à la circulation, bien ! Pour faire joli, de surcroît, en pleine place de la Palud ont été transportées de lourdes vasques, des pots vastes pour arbres nains et petites fleurs.

Ce mélange d'arbres et de pensées jaunes est triste comme un contre-sens. Un arbre en pot, c'est pénible comme un oiseau en cage. Un tronc surgissant artificiellement de pensées ou de tulipes, c'est ridicule comme un phallus qu'on aurait orné de rubans.

Il y a des paysages urbains qu'il faut faire vivre de manière urbaine. Nos maîtres en cet art, ce sont les villes italiennes.

Il serait plus heureux de permettre aux bistrotts de ces rues et de ces places de déborder sur le bitume, et même aux magasins d'accrocher le chaland par des échoppes.

pas tout le temps et qu'inversement, les fous ne sont pas « fous » tout le temps : bien sûr, bien sûr... de même qu'un bon conducteur ne conduit pas bien tout le temps, et qu'un mauvais conducteur ne va pas sans cesse se jeter contre les trains — j'en puis témoigner ! Le tout est de savoir si oui ou non, et dans quelle mesure, il met en danger sa vie et celle de son prochain.)

— Enfin consternante en ce que nous sommes obligés de prendre des mesures contraignantes et répressives (et il fut un temps où l'internement dans un hôpital psychiatrique marquait un progrès considérable sur l'emprisonnement ou même l'exécution de « fous furieux »), mais que nous voyons une fois de plus que tout pouvoir donné à un homme sur d'autres hommes est intrinsèquement dangereux, peut-être même pervers — c'était l'avis de Victor Hugo et d'Alain.

Songez-y !

J. C.

Dissolution du Sonderbund et interdiction des Jésuites : le poids de deux prêtres saint-gallois

Les articles 51 et 52 ont été introduits dans la Constitution fédérale de 1848, puis maintenus dans celle 1874¹. Ils sont une conséquence directe de la défaite du Sonderbund, en 1847.

Les Jésuites avaient accepté de venir en Suisse à la demande pressante de Siegward Müller, la mauvaise conscience du Sonderbund. Ce personnage ne devait pas être bien équilibré. Après avoir été un radical intransigeant, il était devenu le chef de la réaction en Suisse. Naturalisé, ses sentiments de citoyen suisse ne devaient pas être bien profonds. C'est pourquoi il n'eut aucune hésitation pour intervenir auprès des gouvernements français et autrichien, afin d'obtenir une intervention armée, dans le but d'écraser le libéralisme. Grâce

¹ Extraits d'une étude d'Arthur Maret, ancien conseiller d'Etat vaudois.

à l'appui militaire de l'étranger, Siegward Müller était sûr de la victoire.

Un canton de Porrentruy

Il était l'auteur d'un projet effarant d'une nouvelle carte de la Suisse. Il y aurait toujours eu 22 cantons, mais Glaris, partagé entre Schwytz et Uri, était remplacé par un nouveau canton de Porrentruy. Zoug s'agrandissait au détriment de Zürich, Lucerne annexait les districts catholiques d'Argovie. L'Oberland bernois et le Simmenthal revenaient à Unterwald et au Valais. Fribourg, enfin, s'étendait au détriment de Vaud. Müller se souciait peu des populations qui n'avaient pas été consultées.

L'Alliance séparée, ou Sonderbund, a été créée en 1843. Son but : la défense de la religion, puis

l'opposition au libéralisme. Elle groupe 7 cantons catholiques, les 3 cantons primitifs, Lucerne, Zoug, Fribourg et Valais. Il y a, à cette époque, 800 000 catholiques en Suisse. Les cantons du Sonderbund ne comptent que 300 000 habitants. Or, une minorité importante dans ces cantons a été opposée à la politique du Sonderbund. L'Alliance séparée devait rester secrète. Son existence ne fut dévoilée qu'en 1845, à la suite d'une indiscretion du journal gouvernemental fribourgeois « L'Union ». Les gouvernements du Sonderbund demandent alors à leurs Grands Conseils de ratifier leur politique, ce qui n'alla pas sans peine.

Initiative thurgovienne

A la Diète fédérale, le délégué de Thurgovie demande, au nom de son gouvernement, la dissolution du Sonderbund, parce que contraire au Pacte fédéral. Si la chose était nécessaire, le recours à la force devait intervenir. La proposition obtint 9 voix, celles de 8 cantons et 2 demi-cantons. Il fallait l'accord de 11 ½ cantons.

GENÈVE

La mort d'un Yougoslave

Les autorités ont eu peur.

Dans la soirée du samedi au dimanche qui précèdent le premier mai, un ouvrier yougoslave meurt, écrasé par sa motrice dans le tunnel de 2 m. 50 de diamètre qui doit traverser de part en part le nord de la ville de Genève.

Sous le prétexte de réserver en priorité cette nouvelle à la famille, l'annonce n'en est faite que quatre jours plus tard, après la fête du travail. C'était la dernière victime de toute une série d'accidents dans le bâtiment et l'on pouvait en effet craindre de violentes réactions.

Les circonstances de ce dernier accident sont du reste significatives : le chantier était confié à la Murer, l'entreprise qui est à l'origine du mouve-

ment de solidarité qui souleva Genève lorsque furent connues les conditions de logement qu'elle imposait à ses saisonniers; la tâche se poursuit à une cadence accélérée pour rattrapper un retard important. On travaille jour et nuit, dimanche compris, et la fatigue qui en résulte, ajoutée au climat particulier d'un chantier situé à 28 mètres sous terre, explique toutes les fausses manœuvres.

Isolement effrayant

On notera en passant l'isolement de ces travailleurs : faut-il qu'il soit total pour que l'entreprise ait pu tenir secrète durant quatre jours la nouvelle de la mort !

C'est sur ce même chantier, mais de nuit et sous l'égide d'une entreprise différente, Michellod, de Martigny, qu'une explosion faisait un mois plus tôt, un mort et un infirme. Trois ouvriers, deux

Espagnols et un Allemand, sans formation suffisante, manipulaient des explosifs en l'absence du contremaître.

Conséquence : un Italien qui sortait à ce moment-là du tunnel, meurt dans l'explosion; l'Allemand perd l'ouïe. Epilogue : la justice inculpe les deux Espagnols.

Les syndicats avaient déjà eu récemment l'occasion de manifester leur inquiétude. L'automne dernier, un pont de service sur une des façades du nouvel hôpital s'écrasait au sol, faisant un mort et un invalide, tous deux frontaliers. Faute d'un monte-charge adéquat, les ouvriers avaient chargé sur ce pont un lourd élément préfabriqué. Le surmenage et les installations insuffisantes, quand elles ne sont pas franchement mauvaises, sont, selon la FOBB, à l'origine de la plupart des accidents de chantiers. Ces carences subsistent sans que soient prises les mesures adéquates. A

Analyse du vote décisif

Se prononcent pour la dissolution, qui entraîne également l'expulsion des Jésuites : 1 canton et un demi-canton entièrement protestants : Zürich et Appenzell Rhodes-Extérieures, 3 cantons et un demi-canton à forte majorité protestante, Berne, Glaris, Thurgovie et Bâle-Campagne, 2 cantons à majorité protestante des 3/5, Argovie et Grisons. Enfin, 2 cantons catholiques, Soleure et Tessin. Genève et Vaud, où les radicaux ont enlevé le pouvoir aux conservateurs, portent à 11 le nombre des adversaires déclarés du Sonderbund. Dans ces deux cantons, les gouvernements conservateurs sont tombés parce qu'ils refusaient de condamner le Sonderbund.

Saint-Gall fut le canton du destin. Il avait une majorité libérale, mais le chef du parti, Baumgartner, avec plusieurs de ses amis, passaient dans les rangs des conservateurs. Dès lors, le Grand Conseil comptait 75 radicaux et 75 conservateurs. La proposition d'interdiction du Sonderbund obtint 75 voix contre 75. Les élections de 1847 étaient

cela une seule raison, qui suffit à tranquilliser la conscience des responsables et celle du public : les travailleurs concernés sont des étrangers ; et s'ils paient de leur vie cet état de fait, ces hommes n'en acquitèrent que le droit de nous remercier pour les emplois que nous leur procurons.

Travailler vite et à moindres frais : des entrepreneurs évitent information et surveillances qui mettraient en évidence la faiblesse des mesures de sécurité.

Formules et mesures pratiques

Aux syndicats qui demandent des mesures concrètes, le Département des travaux publics, responsable de la sécurité, répond en formulant des principes généraux.

Les morts et les blessés peuvent se multiplier sur les chantiers. Tant qu'il s'agit d'étrangers...

attendues avec impatience et inquiétude des deux côtés. La lutte fut serrée. Il n'y eut de changement que dans le cercle de Gaster où les deux députés conservateurs furent remplacés par deux radicaux. Le Grand Conseil comprenait désormais 77 radicaux contre 73 conservateurs. Le Sonderbund est désormais condamné par une majorité légale. Or dans le cercle de Gaster la majorité radicale était infime. Elle fut acquise grâce à une propagande intense en faveur de la liste radicale de la part de deux prêtres catholiques. Ces derniers ont ainsi

VAUD

Modification de la loi sur l'exercice des droits politiques : retombées paradoxales

A juste titre, dans la modification de la loi sur l'exercice des droits politiques — de faible bouleversement — proposé par le Conseil d'Etat, l'importance des arrondissements électoraux sera déterminée, comme c'est le cas pour les élections fédérales, par la population résidente et non par les électeurs inscrits.

Ainsi, de manière indirecte, les travailleurs étrangers exercent une certaine influence politique. Les arrondissements qui profitent le plus de cette interprétation sont ceux de la banlieue ouest de

décidé du sort du Sonderbund et de l'expulsion des Jésuites.

Un pasteur convaincant

Tout aussi curieux est le cas de Schaffhouse. A majorité protestante, ce canton n'avait encore pris aucune position, lorsque le pasteur Schenkel écrivit 12 lettres qui furent diffusées et imprimées, pour justifier la politique du Sonderbund. Schaffhouse se rallia alors à la décision prise par la Diète.

Lausanne, soit Romanel et Ecublens (+ 7 sièges à eux deux).

A supposer qu'un parti schwarzenbachien se lance dans ces arrondissements-là, il a de bonnes chances de pouvoir bénéficier de l'augmentation importante des sièges à répartir.

On risque donc d'assister à cette issue paradoxale : l'influence indirecte de la population étrangère permettra de faire élire des xénophobes.

Au-delà du paradoxe, prendre conscience de la nécessité de regrouper les forces contre le racisme.

Alusuisse ne comprend rien à la politique

Assemblée générale d'Alusuisse, en présence de 748 actionnaires.

A la fin d'une séance de trois heures sans histoire, un débat animé au sujet de l'exploitation du gisement de bauxite de Gove, en Australie, situé dans une réserve d'aborigènes. Devant l'inquiétude de certains actionnaires, le président Meyer rassure : les relations entre Européens et indigènes sont bonnes ; on construit des écoles, on met sur pied des sociétés sportives. L'ethnolo-

gue envoyé sur place par Alusuisse et les Eglises révèle cependant qu'un système de laissez-passer a été institué pour écarter les esprits trop critiques.

Autre sujet de discussion : la grève qui a éclaté dans l'usine sud-africaine pour une augmentation de salaire. Faut-il quitter l'Afrique du Sud ou essayer d'influencer le régime ? Le président Meyer intervient : « Je vous en prie, pas de politique, je n'y comprends rien ! ».

Donner la parole aux consommateurs

La politique culturelle genevoise sur la sellette. Tant sur le plan cantonal que communal. Dans le dernier numéro de DP, nous montrions la disparité des moyens dont disposent la ville et le canton de Genève au chapitre de la « culture ». Une disparité dont pâtissent évidemment les communes avoisinantes. Un projet de loi sur ce sujet, nous le rappelions, est pendant devant le Grand Conseil, qui devra se prononcer sans équivoque.

Aujourd'hui nous poursuivons notre étude sur le canevas proposé par le Conseil de l'Europe en examinant la politique culturelle genevoise sous les trois angles d'attaque suivants : l'aide aux créateurs, la démocratisation de la culture et la démocratie culturelle.

Là, le débat s'élargit et débouche sur une tentative de définition de la culture, de son rôle et de ses agents.

a) L'aide aux créateurs

Ce titre résume l'essentiel des efforts des autorités municipales genevoises. En 1973, près de 8 millions pour le Grand Théâtre, plus de 600 000 fr. pour la Comédie, près de 500 000 francs pour le cartel Carouge-Atelier, de 100 000 francs pour le Casino-Théâtre, 60 000 francs pour d'autres troupes. A ce premier volet s'ajoute l'Orchestre de la Suisse romande et l'ensemble des musées et expositions. Enfin quelques fonds pour des aides à titre personnel, aux écrivains, etc...

Malgré de timides ouvertures sur la recherche artistique — ainsi une subvention accordée au studio de musique contemporaine — cette politique d'aide aux créateurs consacre le statu quo puisqu'elle consiste à venir en aide aux institutions et aux valeurs reconnues. Les goûts — conservateurs — du public sont donc flattés, les besoins — matériels — des artistes et producteurs à peu près couverts, mais l'innovation, l'imagination, la création vraie n'y trouvent guère leur compte.

Politique de prestige ? En partie assurément. Culture de classe certainement au sens où dans un univers trop fermé et trop consacré, producteurs et consommateurs ne se renouvellent guère, même lorsqu'il s'agit de pièces un peu plus engagées et

un peu plus modernes que celles de Labiche ou Feydeau et, se satisfont trop facilement de clins d'yeux entre initiés.

b) La démocratisation de la culture

La coûteuse reconstruction du Grand Théâtre, les discussions nouvelles sur l'art et son public ont cependant contraint la ville de Genève à une politique d'ouverture culturelle. Ainsi les « premières » de la scène lyrique, les soirées d'abonnés au théâtre ou au concert s'accompagnent maintenant de « populaires » pour syndicalistes, apprentis et étudiants. Sur un autre plan les autorités municipales ont agi en faveur du public « populaire ». Quinze fanfares sont actuellement subventionnées, sans compter celles des autres communes, ainsi qu'un conservatoire populaire de musique. Mais d'un point de vue culturel, cet effort qui a permis de doter les fanfares genevoises d'uniformes éclatants consacre lui aussi le maintien du statu quo, quand il n'est pas utilisé comme moyen de promotion sociale, comme cela arrive quelquefois.

A quelques exceptions près, montées en épingle, la démocratisation de la culture est donc pour l'instant un échec à Genève. L'enquête du Mouvement populaire des familles l'avait déjà prouvé

en 1969. Et la situation n'a guère évolué depuis, comme en ont témoigné à leur manière les explosions des Tréteaux libres et du Centre autonome en 1971, et plus près de nous, l'incident qui a opposé, au Collège Rousseau, M^{me} Girardin à des collégiens gauchistes (DP n° 214). Les activités artistiques et leur public sont restés traditionnalistes.

c) La démocratie culturelle

Reste alors un troisième angle d'approche culturelle qui doit permettre à chacun de s'exprimer dans sa langue, celle de son milieu, et d'entrer en contact et en confrontation avec d'autres cultures. C'est ce que réclame le plus passionnément les jeunes d'aujourd'hui qui constitue un — voire plusieurs — milieu culturel nouveau. Et cela de façon souvent si évident que le fils de la grande bourgeoisie cultivée est à quinze ou vingt ans plus proche de son camarade ouvrier par la culture de la jeunesse, que des œuvres classiques ou modernes dont on parle en famille.

Cette démocratie culturelle est le grand échec des autorités municipales genevoises. Ce n'est pourtant pas faute d'occasion. Car les maisons de jeunes au moins leur offraient la possibilité d'une prise de conscience et d'une action. Quinze maisons de jeunes existent actuellement (dont quatre en ville de Genève), créées à la fois par le canton (qui paye les animateurs et subventionne en partie le fonctionnement) et par les communes sous le contrôle de conseils formés des membres des associations du quartier ou de la commune.

Centres de loisirs ou maisons de la culture

Plusieurs animateurs très rapidement en sont venus à vouloir faire de leur centre une maison de la culture, ayant pris conscience, à l'échelle de leur quartier ou de leur commune, de l'absence de vie culturelle réelle et populaire. Cette optique n'a pas tardé à se politiser, car ni les problèmes du logement, ni ceux du Vietnam ou de l'armée ne peuvent être évacués de la préoccupation quo-

tidienne de chacun. Mais on s'éloignait toujours davantage avec cela de l'entreprise de sauvegarde de la jeunesse qui avait présidé, à ses débuts, au lancement des maisons de jeunesse. (Souvenez-vous du film « Les Inconnus dans la Maison » !) Et toute une série de crises éclatent entre les animateurs et les communes ou les comités de maison. En 1972 aux Asters, où l'animateur est licencié, au Grand-Saconnex où le licenciement sera finalement rapporté, à la Jonction, où les crédits seront supprimés avant d'être rétablis à nouveau. Cette année à Choulex, où la commune s'oppose au comité du centre de jeunesse.

Certes, des animateurs ont fait preuve quelquefois de légèreté ou de peu de bon sens. D'autres, dans un désir un peu naïf d'intégration aux problèmes d'un quartier, ont politisé à l'extrême toutes leurs activités, oubliant qu'il y a aussi un public pour lequel il existe d'autres formes d'expression que la politique. A contrario, le centre de Lancy qui offre une gamme d'activités équilibrée et large (concerts, débats, club d'enfants, bibliothèque, etc...) prouve que les centres de jeunes peuvent s'élargir à des maisons de quartier et fonctionner à la satisfaction d'un grand nombre. A condition aussi de rencontrer auprès des autorités de tutelles la compréhension nécessaire. Ce qui n'a pas été le cas des magistrats de la ville de Genève.

La culture vit d'autonomie

Le débat engagé autour des maisons de jeunes et des revendications qui resurgissent périodiquement d'un centre autonome est capital. Car c'est dans des termes identiques que doivent être posés les problèmes d'une politique culturelle. Il ne sert à rien de vouloir élargir le cadre juridique de cette politique et d'en augmenter les moyens, donc de passer de la commune au canton (ou à la Confédération), ni de chercher un subtil équilibre entre des niveaux hiérarchiques différents, avant de poser le problème de la liaison avec en bas, c'est-à-dire avec les consommateurs de la culture; ceux-ci doivent pouvoir trouver dans les manifes-

tations artistiques qu'ils fréquentent le moyen de s'exprimer et de se réaliser. C'est donc une zone d'autonomie culturelle que l'Etat, s'il intervient, doit garantir à la vie culturelle, tout autant que des moyens financiers accrus. Cela peut-être quelquefois contre la commune, et pourquoi pas, contre lui-même, afin de permettre la réalisation et la confrontation de ces multiples cultures que porte une civilisation en rapides mutations. L'art naît de contraintes, vit de luttes et meurt de liberté, disait à peu près André Gide. Et l'on devrait ajouter aujourd'hui qu'il a besoin d'autonomie pour trouver son public, c'est-à-dire atteindre son but.

Les deux sentences ne s'excluent nullement, mais se complètent, l'une dans la sphère de l'artiste face à sa création, l'autre dans celle du public qui participe à la création. La politique culturelle passe aujourd'hui par la recherche d'un cadre qui est celui de l'autonomie.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Revue de partis

Plusieurs revues politiques et culturelles paraissent en Suisse alémanique. Deux d'entre elles sont éditées par des partis politiques, « Profil », par le Parti socialiste suisse, et « Politische Rundschau - Revue Politique » par le Parti radical démocrate suisse. La première ne paraît qu'en allemand et s'appelait autrefois « Rote Revue » (Revue rouge). La revue radicale est trimestrielle et contient des articles en allemand et en français. Dans son premier numéro de cette année, la « Revue politique » est, pour sa quasi-totalité, consacrée au problème de la radio et de la télévision.

Les radicaux et la TV

Les articles en français sont de M. Stelio Molo, directeur général de la SSR (la SSR se trouve actuellement en pleine réorganisation), de M. G.-H. Chevallaz (Mass media et information), de M.

Virgile Moine, ancien conseiller d'Etat du canton de Berne, (Radio et TV ; un contrôle extérieur est-il opportun et nécessaire ?) et de M. René Vernaz, secrétaire du Parti radical fribourgeois, (La télévision en Pays romand). Une réflexion de ce dernier auteur en manière de commentaire à ces textes : « Quatrième pouvoir, la télévision joue un rôle qui n'est pas encore défini dans les affaires publiques ».

PSS : diagnostic pessimiste

Dans « Profil » (avril), une contribution de l'économiste Tony Tschudy à la discussion en cours sur la ligne suivie par le PSS. L'auteur pose la question « Qu'est devenue notre stratégie depuis 1959 ? » et il conclut : « Si le PSS continue, comme depuis 1959 — époque où il a obtenu deux sièges au Conseil fédéral — à se laisser absorber par la tactique de la politique au jour le jour, sans stratégie claire, les cinquante ans de politique socialiste menée avant 1959 l'ont été en vain ». Une dure réalité que l'auteur justifie en montrant comment ont été réalisés les succès socialistes en Allemagne fédérale et en Autriche.

Des vacances qui paient

— Comme la plupart des journaux suisses financés en bonne partie par la publicité, le « Tages Anzeiger » multiplie les reportages de voyages en vue des vacances. Dans son dernier supplément hebdomadaire, une formule originale pourtant : une journaliste zurichoise visite le Pays de Vaud, tandis qu'une Vaudoise passe la Thurgovie au peigne fin. Des récits sans trop de concessions. Dans le même numéro du TA, la réapparition de Timothy Leary, l'« apôtre de la drogue » qui fut expulsé de Suisse au grand dam d'un certain nombre de personnalités ; un article qui serait le prélude à une nouvelle offensive des amis de Tim auprès des autorités ?

— Dans le copieux numéro du week-end de la « National-Zeitung », une somme remarquable sur l'école.

Monde agricole: une page se tourne

A l'évidence, le monde paysan suisse romand est parcouru de courants qui rident, pour l'observateur attentif, le front serein de son visage. L'occupation des magasins à grandes surfaces à Yverdon, le lancement l'an passé d'une initiative « aménagement du territoire » ont largement débordé le cadre agricole et touché l'opinion publique. La pression toujours accrue sur le sol agricole, la guerre commerciale que se livrent les grandes chaînes de distribution, au détriment (à la longue) des producteurs, ont suscité des réactions. C'est la face visible de la lune.

Propriétaire et fermier

Le monde agricole souffre de son ambiguïté. Une ambiguïté partout présente. A la ferme, déjà, où l'agriculteur, presque toujours propriétaire et fermier à la fois, est tiraillé entre ces deux tendances ; dans ses relations avec l'Etat, car on ne sait plus comment couler l'éthique d'une profession libérale dans le carcan de la loi sur l'agriculture ; dans ses relations avec les consommateurs, où il assume l'étrange place de « pollueur mais gardien de la nature » et d'« empoisonneur-nourricier ». L'ambiguïté est la compagne favorite de chaque comité directeur des organisations paysannes, car

ce sont ces grandes centrales qui doivent appliquer de la main droite une politique agricole qu'elles réprouvent de la main gauche... la paix du travail a ses exigences...

Indice de changement

Mais cette étape touche peut-être à sa fin : on sent le monde paysan à la recherche d'une identité. Les dernières élections neuchâtelaises où un agriculteur khamikase brigua un siège au Conseil d'Etat, illustre bien cette tendance.

Cette face de l'astre restera-t-elle longtemps cachée ou dévoilera-t-elle brusquement un nouveau type d'organisation agricole ? Tout dépendra en fait des pressions exercées sur l'agriculture. Ce n'est sûrement pas la crainte d'une Suisse largement ouverte sur le Marché commun qui servira de catalyseur (les votes agricoles à ce sujet l'ont d'ailleurs démontré), mais plutôt la lente et constante hémorragie de la société paysanne, ou la prise en charge de l'agriculture par le truchement des paiements directs, peut-être la détérioration brutale d'un marché, celui du lait par exemple.

A quel saint se vouer ? La question doit actuellement tourner dans bien des têtes paysannes.

Les intentions et les faits

« La pollution croissante de l'air est le problème d'environnement le plus difficile à résoudre. La législation fédérale en matière d'hygiène de l'air doit intervenir avec d'autant plus de rapidité et d'efficacité. Nous demandons à la Confédération un programme immédiat complet pour l'amélioration de l'hygiène de l'air. » (§ 124 du programme d'action du PDC 1971)

« Nous demandons : ... b) qu'on édicte des prescriptions afin de réduire le volume des gaz nocifs produits par les véhicules; elles doivent entrer en

vigueur dans un délai de trois ans pour les nouveaux véhicules et de cinq ans pour les véhicules anciens; il faut arriver à une réduction de 90 % du volume des gaz... » (Objectifs 71 du Parti radical suisse, p. 13)

Le Conseil fédéral, suivi par le Conseil des Etats, a refusé une motion du socialiste Bratschi, demandant que les prescriptions suisses s'alignent sur la réglementation américaine : réduction de 90 % des gaz toxiques dès 1976. Nous devons tenir compte, paraît-il, des conditions propres à l'Europe. Tel n'est pas l'avis du Conseil de l'Europe qui demande lui aussi à ses membres d'adopter la législation américaine.

A Gilbert Vincent

Humbles choses, que je vous aime

Cours désertes

Rues sans voix

Chaises qui, sous l'averse, attendez

Attendez quoi ?

Comme nous, que survienne

le temps de la rencontre

et celui de l'éclair

qui sera la présence

Mais la présence

elle-même

est un nuage

Elle vient et s'en va

Et maintenant vous revoilà

cours désertes

rues sans voix

o chaises de l'absence

Qui après la Venue

— comme nous —

attendez quoi ?

Georges Haldas

Par sa position minimaliste, le Conseil fédéral fait le jeu de l'industrie automobile européenne qui pourra continuer d'écouler en Suisse toute la gamme de sa production et non seulement les modèles fabriqués spécialement pour les Etats-Unis. Certes le Conseiller fédéral Furgler a déclaré que les substances nocives allaient être éliminées à 90 % ; mais quand ? Pour l'instant seule une réduction de 20 % est prévue pour les véhicules qui viendront sur le marché en 1974-1975. Réduction insuffisante pour compenser l'augmentation de la pollution que va provoquer l'accroissement du parc motorisé jusqu'à cette date.